



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – COMMUNE DE PLANAISE

LM/SC n° 2020-164

Le, 2 juin 2020

**COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 27 mai 2020**

Le mercredi 27 mai 2020 à 19h00, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Planaise. La séance a été ouverte sous la Présidence de **Monsieur Jean-Paul RATEL**, Maire.

**Étaient présents** : Michel AGUETTAZ, Thierry BATAILLARD, Romuald BENDOTTI, Anthony d'AMBROSIO, Sandrine GADBLEDE, Sylvie GIRAUD, Nathalie GONTARD, Annie GORGES, Lionel MURAZ, Josselin PAPIN, Ludovic PEROT, Xavier PERRIN, Marc ROZIER, Bernard SALOMON, Olivia UCAR-MORELLE

La séance a été ouverte sous la Présidence de **Jean-Paul RATEL**, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

**Jean-Paul RATEL** a ensuite quitté l'assemblée.

---

**Installation du nouveau Conseil Municipal – Élection du Maire et des Adjointes**

Après avoir été installés dans leurs fonctions, les membres du Conseil Municipal, sous la présidence du plus âgé des membres présents, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, qui, après avoir constaté le nombre de conseillers présents et ainsi, que la condition de quorum était remplie, a ensuite invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et a rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal, le bureau a été constitué d'un secrétaire et de deux assesseurs :

Est élu **Maire** : **Lionel MURAZ**

nombre de voix obtenues : 11

Non élu : Michel AGUETTAZ

nombre de voix obtenues : 4

Folio 2020-

Le Conseil Municipal a ensuite, par délibération, fixé le nombre d'adjoints à élire :

**Sandrine GADBLED** a été nommée secrétaire de séance

Par sa délibération n° 2020-05, et :

En application des articles L. 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre Adjoints au Maire au maximum.

En application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de 3 (trois) Adjoints.

Au vu de ces éléments, **Monsieur le Maire** propose de fixer à 4 (quatre) le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** à 4 (quatre) le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune de Planaise

le vote donne le résultat suivant :

Pour : **15**      Contre : 0      Abstentions : 0

**Il est procédé ensuite à l'élection des Adjoints :**

**Sont élus :**

<b>Premier Adjoint : Annie GORGES</b>	nombre de voix obtenues : 8
Non élue : Nathalie GONTARD	nombre de voix obtenues : 7
<b>Deuxième Adjoint : Olivia UCAR-MORELLE</b>	nombre de voix obtenues : 8
Non élue : Nathalie GONTARD	nombre de voix obtenues : 7
<b>Troisième Adjoint : Nathalie GONTARD</b>	nombre de voix obtenues : 10
Non élu : Bernard SALOMON	nombre de voix obtenues : 5
<b>Quatrième Adjoint : Bernard SALOMON</b>	nombre de voix obtenues : 15

---

Les membres du Conseil Municipal ont demandé à ce que soit notée sur le PV de l'élection du Maire et des Adjoints, l'observation suivante : l'enveloppe budgétaire annuelle allouée aux indemnités des élus restera la même.

---

*La séance est levée à 20h00*

Le Maire,  
**Lionel MURAZ**



Le Secrétaire de Séance  
**Sandrine GADBLED**

*Absente de Planaise, Madame GADBLED  
A donné son accord par courriel le 02/06/2020*